CONDITIONS D'ORGANISATION DES RANDONNÉES PÉDESTRES 2020 - 2021 - VISA30

L'association VISA 30 propose dans le cadre de ses activités de détente et de loisir des randonnées pédestres, le dimanche, presque chaque semaine de septembre à juin.

Ces randonnées sont organisées, à tour de rôle, par des membres bénévoles volontaires de l'Association. Elles ne constituent en aucun cas des compétitions sportives.

Les randonnées proposées sont réservées à ses adhérents. L'inscription annuelle (une par personne) est obligatoire pour y participer. Seule, une première randonnée « d'essai » sera tolérée sans inscription.

Elles sont annoncées dans le calendrier mensuel des activités que reçoivent, sur leur demande, les membres de l'Association. Le degré de difficulté y est indiqué, notamment par la longueur et la durée approximatives du parcours ainsi que son dénivelé.

Le simple fait de participer à une randonnée implique que l'on ait pris connaissance de ces caractéristiques et demandé éventuellement toutes précisions nécessaires et que l'on soit en bonne forme physique et apte à effectuer le parcours annoncé.

A partir du lieu de rendez-vous à Nîmes, les participants se rendent au point de départ de la randonnée par leurs propres moyens. Le covoiturage éventuel relève uniquement d'un accord privé dans leguel VISA 30 n'a aucune part. Toutefois,

par souci de clarté, les conditions du covoiturage, notamment l'éventuelle participation au frais de transport, doivent être indiquées par le chauffeur à ses passagers avant le départ.

Chacun devra emporter son repas de midi ainsi qu'une provision d'eau pour le parcours.

Le fait de suivre les conseils et les indications du responsable de la randonnée ne dispense pas d'être vigilant et de se conduire avec prudence, notamment en ne s'éloignant pas de l'itinéraire commun et en ne s'isolant pas loin en avant ou en arrière du groupe. Tout participant qui change d'itinéraire ou quitte le groupe prématurément, le fait sous son entière responsabilité.

Les enfants mineurs se déplacent sous la responsabilité de leurs parents ou de la personne qu'ils accompagnent.

L'accompagnement des chiens est autorisé <u>après accord</u> <u>préalable du responsable de la randonnée</u> étant entendu que le propriétaire de l'animal s'engage à prendre toutes mesures nécessaires (laisse....) afin de ne pas être une gêne pour les autres randonneurs.

Un équipement de bonne qualité et en bon état est indispensable et notamment des chaussures de randonnées : les tennis ou chaussures de jogging sont à éviter.

Une déclaration de « bonne forme physique » et d'absence de contre indication à la randonnée est à fournir avec l'inscription.

Inscription Annuelle 2020 – 2021 à la Randonnée Pédestre - VISA 30 Prénom : Nom: Prénom : Nom: Tél. où me joindre (annulation, ...): Tarif: Adulte : 13 € Enfant/Ado né après le 1/1/2005 : 7 € ☐ Je déclare être en bonne santé ou en tout cas ne souffrir d'aucune affection ou trouble constituant une contre-indication à la randonnée pédestre. ☐ Je m'engage en outre à prendre connaissance des conditions d'une randonnée (lieu, difficulté, longueur, dénivelé) dans le calendrier mensuel édité par VISA 30 et à demander éventuellement toute autre précision nécessaire au responsable dont les coordonnées sont indiquées pour chaque sortie avant de décider d'y participer. ☐ Je m'engage enfin, lors d'une randonnée, à me munir de l'équipement (chaussures, vêtements, accessoires éventuels) adapté à ses caractéristiques ou préconisé par l'organisateur et à suivre les conseils, directives ou consignes de sécurité du ou des responsables qui la conduisent, étant entendu que si l'emprunte un itinéraire différent de celui préconisé par l'organisateur ou si je décide d'abréger la randonnée et de quitter le groupe, je le ferai sous ma seule et entière responsabilité. Dans le cadre de mon droit à l'image, i'accepte par la présente que des photos sur lesquelles je peux figurer, prises dans le cadre des activités de l'association auxquelles i'aurais participé, soient publiées à titre d'illustration sur le site internet de VISA30. Il est entendu que l'association supprimera de son site, dans les meilleurs délais, sur simple demande de l'intéressé, toute photo où il apparaîtrait qui ne lui conviendrait pas". ☐ Je déclare, avoir pris connaissance des « Conditions d'organisation des randonnées pédestres » au dessus de ce bulletin d'inscription.



Fait à Nîmes, le

Signature